



Commune de Cluny (71)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5b

ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA RIVIÈRES DE LA GROSNE



Plan local d'urbanisme

Approuvé le 22 novembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2023

Révisions et modifications :

L'ATLAS DES ZONES INONDABLES

L'Atlas des zones inondables n'a pas une vocation réglementaire mais est un outil d'information à destination des acteurs de l'aménagement du territoire. L'objectif est de favoriser la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et d'éviter la prise de risques.

Le risque inondation sur ce secteur ne vaut pas encore servitude d'utilité publique, une procédure est en cours. Cependant, pour éviter tout désagrément, ces périmètres ont été pris en compte dans le plan de zonage du PLU.

Si la commune a besoin de développer l'urbanisation au sein du périmètre cartographié comme inondable de l'AZI, elle devra au préalable démontrer que le terrain n'est pas inondable via une étude hydraulique adaptée.

Cet atlas est établi à partir des informations historiques disponibles, de l'étude du fonctionnement naturel des cours d'eau et de l'analyse de la topographie.

Les plans de l'atlas des zones inondables indiquent les lieux submersibles aux plus hautes eaux connues. Les cartographies sont approximatives et ne tiennent pas compte des digues construites depuis les catastrophes relevées.

L'ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA GROSNE

L'atlas des zones inondables de la Grosne a été réalisé en 1997, il implique une inconstructibilité des terrains repérés comme inondables.

La vieille ville de Cluny se situe à la confluence de La Grosne et du Médasson. Le développement de la ville a nécessité des aménagements hydrauliques : détournement du cours de la Grosne grâce à la construction d'une digue de protection, canalisation souterraine du Médasson sous la rue principale, création de réserves d'eau (Étang-neuf) et domestication des petits cours d'eaux ou rus.

Au niveau de Cluny, les crues peuvent donc être rapides et importantes.

Sur la commune de Cluny, toute la plaine de la Grosne est considérée comme potentiellement inondable. Le vallon est large est relativement plat, les montées des eaux peuvent donc concerner une emprise large et importante de part et d'autre du lit mineur.

Aucune zone à urbaniser du PLU n'est située dans ces périmètres des plus hautes eaux connues.



